

Rénovation du collège : ça s'annonce mal pour le service public et les statuts du 2nd degré

□ *Après une 1^{ère} séance consacrée au « diagnostic », le 18 avril s'est tenue une 2^{ème} réunion sur la rénovation du collège entre la direction générale des affaires scolaires (Dgesco) du ministère de l'éducation nationale et les organisations syndicales* □ *Le ministère n'a pas encore communiqué ses projets précis, mais il en a indiqué certains axes* □ *Ils sont inquiétants pour le service public, mais aussi pour les statuts des enseignant-e-s du secondaire, qui seront clairement sur la sellette au 2nd semestre 2013* □

Une réforme dans la « refondation »

La rénovation du collège qui est en chantier s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation en cours d'adoption au parlement. La réforme s'inscrit donc dans le cadre d'une programmation budgétaire insuffisante et d'orientations fondamentales que nous combattons : le socle commun et la logique des compétences, ainsi que l'« autonomie » des établissements, qui devrait être renforcée pour le collège sur le modèle de ce qui a été fait par la droite pour les lycées. Les préalables indispensables pour la nécessaire réorientation radicale des politiques scolaires ne sont donc pas là : ni sur les postes, ni sur le temps et les conditions de travail des personnels, ni sur le projet d'école.

Marche à l'envers et saucissonnage

On nous annonce que le nouveau socle commun n'aura rien à voir avec l'ancien, que le Livret Personnel de Compétences sera profondément revu, et que les programmes seront repensés en cohérence avec ledit socle. Toutes ces redéfinitions seront l'œuvre du Conseil National des Programmes, qui commencera à travailler... l'an prochain. Ainsi, non seulement le travail sur la refonte du collège est séparé de celui qui a eu lieu sur le primaire et de celui qui aura lieu sur le lycée, alors qu'il faudrait penser l'ensemble de la scolarité pour articuler ses différents moments, mais en plus on est appelé à discuter des structures du collège, des modalités de l'enseignement et des rythmes scolaires sans savoir ce que le collège est censé enseigner et quelles sont précisément les finalités de l'école !

Le projet : tripartition du temps scolaire

Le ministère a dévoilé un axe essentiel de son projet, la séparation du temps des élèves du collège en trois :

1. Un tronc commun
2. Des enseignements complémentaires différenciés
3. Des activités de renforcement (soutien, tutorat, aide personnalisée...)

Le collège unique, proclamé mais bafoué

Le ministère affirme qu'il n'est pas question de mettre en cause le collège unique et qu'il refuse toute orientation ou pré-orientation précoce. Cependant, l'introduction de différenciations est notoirement le biais par lequel se réintroduisent des hiérarchisations entre options et parcours, qui favorisent la reproduction des inégalités sociales et culturelles. Un *tronc* commun, cela veut dire des *branches* distinctes : il est où, le collège unique ? On est bien loin du projet que nous portons : celui d'une scolarité obligatoire commune jusqu'à 18 ans avec une formation polyvalente et polyculturelle pour toutes et tous.

Etendre ce qui ne marche pas

L'extériorisation hors de la classe du traitement de la difficulté scolaire a été mise en œuvre au primaire et au lycée avec l'aide personnalisée. Dans les deux cas, c'est un échec. Son extension au collège témoigne du renoncement à la création des conditions pour que les difficultés des élèves soient traitées au sein de classe, ce qui passe d'abord par des réductions des effectifs-classes et des groupes réduits, et donc une programmation budgétaire à la hauteur des besoins. On en est loin.

Les statuts dans la ligne de mire

Le ministère l'annonce clairement : les décrets de 1950, qui fixent les obligations de service des enseignant-e-s du 2nd degré, seront revus à l'automne/hiver 2013. La tripartition du temps des élèves est un instrument de cette casse programmée des statuts : elle sera l'occasion de revoir à la hausse les maxima de service, sous prétexte par exemple qu'une heure « d'encadrement » d'activités de renforcement ne pourrait être comptée comme une heure de classe...

La fédération SUD éducation alerte les personnels sur les dangers des projets de réforme du collège et des statuts. Il faut se préparer à la mobilisation pour refuser les attaques annoncées et imposer des alternatives pour les élèves, les personnels, et le service public, pour une école égalitaire et émancipatrice.